

N'attendez plus désespérément la pluie...

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024, Rives de Moselle vous accompagne dans l'achat de votre

# RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE



Jusqu'à  
**100 €**  
d'aides



[rivesdemoselle.fr](http://rivesdemoselle.fr)

**RIVES DE  
MOSELLE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# RIVES DE MOSELLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, il est nécessaire de repenser la gestion des eaux pluviales afin d'anticiper les phases de sécheresse et limiter les inondations. C'est un enjeu auquel chacun peut contribuer à l'échelle individuelle. C'est pourquoi, la Communauté de Communes Rives de Moselle vous accompagne dans l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

## LES CONDITIONS

- Résider sur le territoire de Rives de Moselle.
- Acquérir le récupérateur d'eau de pluie au cours de l'année 2024.
- Formuler la demande de subvention dans les 6 mois suivant l'acquisition de la cuve de récupération d'eau de pluie.
- L'aide est mobilisable une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour une même habitation (un seul bénéficiaire par habitation qui ne peut être une personne morale).
- Ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet d'aide dans un délai de 3 ans suivant son attribution.

## QUEL TYPE DE MATÉRIEL ?

Cette subvention concerne les cuves de récupération d'eau de pluie hors sol ou enterrées d'une contenance supérieure ou égale à 200 litres.

**L'aide ne s'appliquera pas aux travaux ni aux accessoires.**

## QUEL MONTANT ?

Le montant de l'aide ne pourra excéder 50 % du montant de l'acquisition et **sera au maximum de 100 €** pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie quel que soit le montant sur présentation d'une facture.



Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les demandeurs devront adresser à Rives de Moselle un dossier complet. Toutes les informations sur le site de Rives de Moselle en suivant ce QR code.